



Contrat de travail, question sur les heures travaillées

Par **Angele63**, le 10/02/2013 à 14:33

Bonjour, rn rn Je suis actuellement en CDI à temps partiel dans une station service. rn J'ai une base horaire de 78h par mois ce qui correspond à 18h par semaine, seulement je n'en effectue que 16h le samedi et dimanche (14h-22h). rn Je suis au courant de ce système depuis 1 an environ mais ma situation économique fait qu'il m'est impossible d'en changer. Mon patron me dit souvent "mais je te fais un contrat 16h si tu veux", nous nous sommes pris la tête souvent mais rien n'a jamais changé. rn Alors je me retrouve avec des heures qu'il me paye, et que je dois effectuer a son bon gré. Es-ce légal? rn rn Concernant mes congés payés. J'ai un solde de 32 jours acquis avec n-1 : 18 et n : 14. Je ne comprend pas combien j'ai de jours exactement. Sachant que je ne bosse que 2 jours par semaine, quand je prends des congés, je prends une semaine c'est bien ça? rn rn Merci pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le 10/02/2013 à 17:23

Bonjour rn rn L'employeur peut répartir les horaires de travail en fonction des plages de disponibilité de l'employé et en respectant le délai de prévenance. rn rn en cas de dépassement de la durée hebdomadaire l'employeur devra à l'employé une indemnité au titre des heures complémentaires (en général 10% du salaire horaire par heure travaillée supérieur à la répartition hebdomadaire) rn rn N-1 sont les congés acquis et devant être pris avant le 31 mai de l'année de référence. rn N sont les congés payés cumulés pour la prochaine année de référence. Cependant la législation a prévu que l'employé pouvait prendre ces congés durant l'année de référence en cours. rn rn Lorsque vous déposez des congés payés l'employeur retranche les jours ouvrables pendant lesquels vous n'êtes pas dans l'entreprise. Par

conséquent pour avoir 1 semaine de congé, 6 jours de congés payés seront retranchés à votre solde et ceux même si vous travaillez 2 jours par semaine. rnrnRestant à votre disposition